



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

magistrats

Question écrite n° 6488

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décret du 28 juin 2002 portant nomination de magistrats. Elle s'étonne de l'absence du juge aux affaires familiales dans ce décret, alors que la loi organique du 31 décembre 2001 a spécialement prévu ce magistrat spécialisé dont la durée de fonctions ne peut excéder dix années. Cette disposition de la loi ne semblant pas avoir été appliquée, il apparaît déjà que des recours vont être formés contre les décisions des juges aux affaires familiales dont le mode de désignation n'est pas légal. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser la position de la chancellerie sur ce problème.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'article 3 de la loi organique n° 2003-153 du 26 février 2003 relative aux juges de proximité a exclu de la liste des fonctions spécialisées exercées par les magistrats du siège soumis à l'obligation de mobilité, la fonction de juge aux affaires familiales. En effet, au terme d'une étude conduite auprès des juridictions, il est apparu qu'une nomination par décret des magistrats chargés des fonctions de juges aux affaires familiales se heurterait à des difficultés de mise en oeuvre insurmontables. Ces fonctions restent donc exercées par des magistrats du siège désignés par ordonnance du président du tribunal de grande instance prise dans les conditions prévues par le code de l'organisation judiciaire. Cette modalité de désignation, beaucoup plus souple, permet d'adapter le nombre de magistrats en charge des affaires familiales à l'évolution du contentieux dans chaque juridiction.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6488

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4140

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3948